



## COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL cedex

Mel : [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr) - Site : [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83

### **Modification du décret sur les rythmes scolaires : la CGT Educ'action vote contre !**

Le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Benoit Hamon, présentera le 5 mai 2014 au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) et au Comité Technique Ministériel (CTM) un projet de modification du décret sur les rythmes scolaires.

Cette annonce est un premier recul du gouvernement à mettre au crédit des mobilisations des personnels de l'Éducation nationale et des personnels territoriaux, opposés à une réforme qui n'améliorait ni les conditions de travail des personnels ni les conditions d'apprentissage des élèves. Force est de constater que le projet de texte présenté n'est pas une amélioration. Pire, en laissant aux communes une très large marge de manœuvre, le ministre va creuser les inégalités territoriales, ceci d'autant plus que les moyens n'y sont pas. Nous attendons que la mise en place d'une déconnexion du temps de travail des enseignants de celui des élèves soient réellement effective.

Le ministre ouvre la possibilité d'expérimenter à tout va, ce qui peut induire des horaires différents d'une commune à l'autre, même si elles sont d'un même département, voire des rattrapages pendant les vacances scolaires !

**La CGT Educ'action se prononcera donc contre ce projet de texte. Elle demande au ministre d'ouvrir de nouvelles négociations, sur de nouvelles bases, permettant une amélioration pour les personnels et pour les élèves.**

*Montreuil, le 5 mai 2014*